

8 mars

8 MARS GRÈVE FÉMINISTE



Inégalités salariales, violences sexistes et sexuelles, backlash face aux récentes avancées pour les droits des femmes et des minorités, montée des discours réactionnaires et masculinistes : autant de raisons pour lesquelles la CGT appelle à la grève féministe, ainsi qu'à une mobilisation massive le 8 mars, à l'occasion de la journée internationale de lutte pour les droits des femmes.

la
cgt
VENDÉE

Venez Nombreu.x.ses sur nos Stands

>> 14h à 18h à Aubigny - Maison des Associations

>> 10h à 12h30 à La RsY - Rue du 8 mai 1945

Envie de se syndiquer ?
Rien de plus simple !



Pas d'égalité sociale sans égalité économique

En plus de s'enrichir toujours plus, les grands patrons comme Elon Musk, Bernard Arnault ou encore Vincent Bolloré n'hésitent plus à soutenir officiellement des figures d'extrême droite masculinistes. Il y a un risque réel de retour en arrière en réaction aux avancées féministes récentes.

Malgré la constitutionnalisation de l'IVG en France obtenue grâce à la mobilisation des féministes, nos droits demeurent attaqués et remis en cause, et dans les faits, les inégalités persistent toujours autant, notamment sur le lieu de travail.

80% des femmes considèrent que dans le monde du travail, hommes et femmes ne sont pas traités de la même manière (*HCE, 2025*)

En réunion, dans les couloirs, dans le déroulé de carrière ou encore sur la fiche de paye, **les violences sexistes s'expriment d'une multitude de manières**, plus ou moins insidieuses.

25% c'est l'écart de salaire entre femmes et hommes (*base revenu salarial annuel dans le secteur privé, Insee, 2022*)

Alors que l'égalité salariale permettrait, entre autres, de financer nos caisses de sécurité sociale ! Et donc l'abrogation de la dernière réforme des retraites, en garantissant le droit à la retraite à 60 ans avec 75% du meilleur salaire.

Maternité ou non : les femmes en paient toujours le prix

À l'embauche, les femmes sont régulièrement victimes du "soupçon de maternité". Par la suite, et si elles choisissent des enfants, **les femmes cadres et professions intermédiaires sont sujettes à diverses formes de discriminations**, certaines nouvelles, et d'autres qui ne font que se renforcer :

- **Sur leur rémunération** : l'arrivée du premier enfant entraîne une pénalité durable sur la rémunération des femmes de l'ordre de 30 % (*Insee, 2019*)
- **Sur le retour de congé maternité** : ce dernier est jugé difficile par une femme cadre sur deux (*Apec, 2023*)
- **Sur leur carrière** : 8 femmes cadres sur 10 estiment qu'une femme ayant eu un enfant est freinée dans l'évolution de sa carrière (*Apec, 2023*)

Peu reconnues et pourtant indispensables

Les femmes cadres et professions techniciennes et intermédiaires, même si elles occupent un poste de valeur égale à celui d'un homme, se sentent souvent moins reconnues dans leur fonction. Parmi ces femmes ;

4/10 estiment que leur rémunération n'est pas en adéquation avec leur qualification (*Baromètre ViaVoice/Secafi*)

Et c'est particulièrement le cas pour les femmes professions intermédiaires des secteurs du soin et du lien (infirmières, assistantes sociales, institutrices ...) ; elles sont 74 % à estimer que leur rémunération n'est pas en adéquation avec leur charge de travail ou avec leur implication !

Violences sexistes et sexuelles

Pas ou peu de mesures de prévention (formations, sensibilisations) sont mises en place au sein des entreprises et des administrations par manque de volonté des employeurs. Pourtant, les violences ne reculent pas :

1/3 déclare avoir déjà été harcelée ou agressée sexuellement au travail (*Ifop/Fondation Jean-Jaurès, 2019*)
des femmes

Seulement la moitié des cadres (49%) et 1/3 des professions intermédiaires déclarent bénéficier de mesures de prévention des violences sexistes et sexuelles sur leur lieu de travail (Baromètre ViaVoice/Secafi, 2023) .

Nous pouvons faire reculer les idées d'extrême droite, le sexisme et les inégalités.

L'Ugict-CGT vous donne rendez-vous dans les mobilisations le 8 mars pour exiger :

- La refonte totale de l'index égalité salariale, en accord avec la directive européenne sur la transparence salariale
- L'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes (salaire, progression de carrière et conditions de travail)
- La revalorisation salariale des métiers dits 'féminisés';
- Une lutte active contre les violences sexistes et sexuelles dans le cadre du travail.

Le 8 mars 2025 : grève féministe pour une réelle égalité !